

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que la chapelle sise rue Principale à Rambrouch se caractérise comme suit :

1. INTRODUCTION

Localisation & topographie

Le village de Rambrouch se trouve à 10 kilomètres à l'est de la frontière belge et de la route principale Bastogne-Arlon. La chapelle Heidesch¹ se trouve sur la rue Principale connexe à la maison sise au n°3.

2. L'HISTOIRE²

Les origines de la chapelle ne nous sont pas connues. Bien que non datée, sa construction devrait remonter aux alentours de la fin du 19^{ème} ou tout début du 20^{ème} siècle au plus tard. Les cartes de 1907 la localisent au lieu-dit « Oratoire ». Selon les anciens du village, elle faisait partie des 3 ou 4 processions qui se déroulaient chaque année jusqu'au milieu des années 1990. Entre autres, lors de la « Fronleichnam » qui se commémorait le 2^{ème} jeudi après la Pentecôte ainsi que pour l'Assomption le 15 août. Le chemin de ces processions passait par les stations d'arrêt suivantes : l'église, la chapelle Heidesch, la chapelle du café Fox³, pour remonter sur la route principale à la chapelle⁴ à côté de la boulangerie et enfin revenir à l'église.

3. DESCRIPTION EXTERIEURE DU BIEN

Cette petite chapelle rectangulaire possède un bel arc roman en archivolte retombant sur deux colonnes à chapiteaux corinthiens. Le tout en grès de la région. Sur la façade supérieure, le monogramme Marial composé des lettres A et M entrelacées correspondant aux initiales de l'Ave Maria en guise de salutation angélique lors de l'Annonciation à Marie. La chapelle, recouverte d'un enduit sur les 3 cotés, est surmontée d'une croix en pierre et fermée d'une grille en fer forgé dont des restaurations (remplacement de certaines fleurs notamment) ont été entreprises par la famille Heidesch. La charpente a été refaite ainsi que les gouttières.

¹ La propriétaire de la chapelle et requérante de la demande de protection est Marianne Heidesch. Sa fille, Anne Weisgerber vit dans la maison connexe à la chapelle au n°3 rue Principale.

² Des photographies anciennes fournies par Marianne Heidesch nous ont permis de retracer l'origine de certains travaux.

³ Celle-ci plus tardive, datée de 1930.

⁴ Cette chapelle est abandonnée en mauvais état contrairement à celle de la famille Heidesch ; cette dernière ayant procédé à diverses réparations.

4. DESCRIPTION INTERIEURE DU BIEN

A l'intérieur, un Autel en grès rose dédié à la Vierge Marie, reposant sur un fond plat, est composé de trois parties : le soubassement, l'entablement maçonné aux murs latéraux et du fond et l'Autel en tant que tel sur lequel trône une statue polychrome de la Vierge. La chapelle était autrefois joliment décorée lors des processions en l'honneur de la Vierge Marie. Le carrelage au sol a été remplacé il y a 5 ans par un ancien carrelage récupéré dans le hall d'entrée de la maison familiale sise au n°3 de la rue Principale (voir photos comparatives). Les murs, jadis recouverts d'anciens carreaux brillants style 1900, ont été laissés à nu. Les retombées de la voûte sont reçues sur 4 culots. Il n'y a pas de vitraux.

5. SYNTHÈSE

La chapelle dédiée à la Vierge Marie, d'une architecture typique (TBA) des petites chapelles utilisées dans le courant du 20^{ème} siècle comme arrêts lors des processions de village, demeure un élément relevant en terme d'histoire locale (TLP / LOC). Elle présente du point de vue historique et architectural un intérêt public à être protégé.

La COSIMO émet avec 10 voix pour un avis favorable pour un classement en tant que monument national de la chapelle sise rue Principale (no cadastral 948/3070). 1 membre s'exprime en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.

John Voncken, Christina Mayer, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Nico Steinmetz, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christian Ginter, Jean Leyder, Sala Makumbundu.

Luxembourg, le 12 février 2020